Projet d'ordre du jour
Le 17 novembre 2026 à compter de 18 h 30
Zoom-conférence

APPRENONS ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN !

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M^me^ Houle (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M^me^ Houle (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M^me^ Houle (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M. Tchernof (SG)	2 min	I
5. Période de questions	M. Tchernof (SG)		
6. Rapport du secrétaire général 6.1 Présentation du rapport annuel d'activités 2025-2026 – Protecteur national de l'élève - Région de la Marée-Montante	M. Tchernof (SG)	30 min	I
7. Rapport de la présidente du CA	M^me^ Houle (Présidente)	5 min	I
8. Rapport du président du comité de parents	M. Pascal Martineau (Président)	5 min	I
9. Rapport de la direction générale 9.1 Suivis aux procès-verbaux du 15 septembre et du 27 octobre dernier 9.2 Priorités du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	M^me^ Nicol (DG)	20 min	 I I
10. Rapport de la direction des ressources matérielles et du transport 10.1 Projets d'investissement 2026-2027	M. Bujold (DRMT)	10 min	 D
11. Ordre du jour de consentement 11.1 Procès-verbal de la séance du 15 sept. 2026 11.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026 *Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, M. Nicolas Tchernof par courriel sg@cssrl.gouv.qc.ca. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.*	M^me^ Nicol (DG)	5 min	D
12. Huis clos	M^me^ Nicol (DG)	10 min	I
13. Dates des prochaines rencontres	M^me^ Houle (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M^me^ Houle (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M^me^ Houle (Présidente)	5 min	I